



Département du Pas-de-Calais

Conseiller en exercice : 14
Présents : 6
Excusé(s)/Absent(s) : 4
Procuration : 4
Absents : 4
Quorum : 8

Arrondissement de Boulogne/mer
Canton d'Outreau

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Délibération du Conseil Municipal n°2024-22 du 18 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du dix juillet deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Bruno Debove, Michel Joly, David Seillier, Julien Caplier, Sébastien Poquet, Gilles Montador, et Mesdames Valérie Feutry et Carpentier Caroline.

Madame Monique Wattez est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 – CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'inscrire au Budget Primitif 2024 des travaux de construction d'une école.

Afin de mettre ce projet en œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT EQUILIBRE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE | | | |
|--|-------------|---|-------------------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| INTITULE | MONTANT €HT | INTITULE | MONTANT |
| TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE : | | ETAT : | |
| - Esquisse | 1 764 000 € | Fonds vert – Fons d'accélération de la transition écologique dans les territoires | 2 120 145.50 € |
| - Options | 165 000 € | | (taux de financement : 100 %) |
| Sous-total | 1 929 000 € | | |
| AUTRES : | | | |
| Honoraires | | | |
| - Mission de base Architecte | 133 101 € | | |
| - Missions complémentaires architecte | 37 935 € | | |
| - Maîtrise d'œuvre consultation architecte | 4 890 € | | |
| - Maîtrise d'œuvre administrative – phase travaux | 3 590 € | | |

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/07/2024

Application agréée E. Legatis.com

99_DE-062-216204461-2024.0718-202422-DE

| | | | |
|---------------------------|----------------|-------|----------------|
| Etude géotechnique | 7 404.50 € | | |
| Diagnostic Faune et Flore | 4 225 € | | |
| Sous-total | 191 145.50 € | | |
| TOTAL | 2 120 145.50 € | TOTAL | 2 120 145.50 € |

Le conseil municipal après avoir délibéré :


- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Sous-Préfecture le 30.07.2024
 Publiée ou Notifiée le 30.07.2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
 Le Maire

Pour Extrait Conforme,
 Le Maire


 Yves Hennequin



Monsieur le Maire, en tant que responsable, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal par le site « télérecours citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

REÇU EN PREFECTURE
 le 30/07/2024
 Application agréée E-legalite.com